



Monsieur Xavier MERLIN
Chef de Service Action Territoriale
Européenne et Internationale
Ministère de l'Economie et des Finances
139, rue de Bercy
75012 Paris

Le 28 juin 2018,

Monsieur Le Président,

La CGC-CMA souhaite en préalable à cette déclaration dénoncer le protocole électoral qui entre autres lui interdit la capacité à négocier en CPN56, notamment par l'impossibilité d'introduire des points à l'ODJ et sa non participation aux votes en séance nonobstant son résultat aux élections qui approche 17% des votants.

Dans ces conditions la CGC-CMA souhaite profiter de l'instance CPN52 pour faire état de sa position sur la situation du réseau des CMA.

Nous avons bien compris les situations qui ont conduit et conduisent encore le réseau à devoir se réformer en profondeur considérant les évolutions et mutations de son environnement et les contraintes budgétaires imposées par une gestion qui se veut optimisée et définit par les politiques publiques. Notre position syndicale maintes fois exprimée a toujours été d'accompagner ces décisions d'autant plus lorsque celles-ci s'inscrivent dans la loi. Nous portons systématiquement notre action dans l'accompagnement des personnels à ces changements d'organisation et de fonctionnement.

Nous avons toujours alerté l'APCMA sur les conséquences que pourraient provoquer le manque d'anticipation dans les décisions à prendre, notre crainte se fixant essentiellement sur les effets induits pour les agents sur le terrain. Il n'est pas question pour nous d'accepter qu'ils soient la variable d'ajustement des économies à faire, il s'agirait là d'un manquement manifeste aux principes élémentaires de management et de gestion des ressources humaines de la part de nos responsables.

C'est dans ce contexte que la CGC-CMA s'étonne et s'inquiète des conséquences d'une orientation prise sous l'ancienne mandature, mais que la nouvelle reprend à son compte. Nous voulons parler de la structuration du réseau.

A l'origine la volonté de la tête de réseau était de "fusionner" les structures départementales au sein d'une entité régionale la CMAR, il s'agissait alors dans les discours de nos décideurs d'affirmer les économies d'échelles et les mutualisations de compétences comme les éléments incontournables d'une mutation bien comprise et bien menée.

CGC-CMA « Le Barou » 47 300 Villeneuve sur Lot

06 21 53 05 24 www.cgc-cma.fr



Qu'en est-il aujourd'hui ?

Un réseau organisé en 4 niveaux dont 2 relèvent d'un périmètre régional (CMAR et CRMA), un troisième issu (4 au total sur le territoire) des anciennes régions (CMAI) et le dernier à l'échelon départemental (CMAD).

En plus d'un manque de lisibilité des organisations en place, nous constatons également des confusions dans les périmètres d'intervention des différents niveaux, mais aussi peu (ou pas) d'économies d'échelles réalisées, des mutualisations loin d'être effectives, pire des coûts très importants dans les organisations départementales pour financer les échelons intermédiaires que sont les CMAI et les CRMA.

Cette situation est pour la CGC-CMA intenable, elle dénonce le paradoxe qui veut que dans le même temps où l'Etat affiche ses exigences d'économies et de simplification, notre réseau complexifie son organisation, multiplie les coûts de fonctionnement au détriment des territoires et ainsi fragilise la situation des agents sur le terrain.

Fort de ces constats, nous vous informons que notre position, concernant le point de l'ODJ concernant les CMAI sera cohérente avec la déclaration qui précède. Nous souhaitons que l'orientation CMAR pour l'ensemble du réseau puisse être de nouveau discutée si effectivement elle apporte les réponses aux enjeux de demain.

Nous vous prions, Monsieur Le Président, de croire à l'expression des salutations les plus respectueuses de l'ensemble des membres du Bureau National de la CGC-CMA.

Pour le Bureau National,
Jean-Marc LAFAYE
Président CGC-CMA

Copie : Président STALTER APCMA

CGC-CMA « Le Barou » 47 300 Villeneuve sur Lot

06 21 53 05 24 www.cgc-cma.fr